



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique a été prescrite, relative à la demande d'autorisation environnementale de l'aménagement hydraulique de la Pimpine entre les communes de Sadirac et de Latresne, déposée par le Syndicat de gestion des bassins versants de l'Entre Deux Mers Ouest (SIETRA).

L'aménagement hydraulique de la Pimpine est constitué de trois bassins de rétention, situés à Latresne, Lignan-de-Bordeaux et Sadirac. Ces ouvrages entrent dans le champs d'application de la rubrique modifiée 3.2.6.0 et sont donc soumis à autorisation avec étude de danger.

La mise en conformité administrative de ces aménagements est nécessaire. Par ailleurs, des travaux de remédiation sont préconisés pour la digue du bassin d'Escorgeboeuf mais n'engendreront pas de modification de la géométrie actuelle et déclarée de la digue.

Pendant l'enquête, qui se déroulera **du 1^{er} au 15 juin 2026 inclus**, le dossier d'enquête, comportant notamment la demande d'autorisation environnementale et l'étude de dangers, sera mis à disposition du public en Mairies de Latresne (siège de l'enquête), de Lignan-de-Bordeaux et de Sadirac, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

Pour la Mairie de Latresne (1 avenue Jean Baldé), à l'accueil de la Mairie :

- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h30,
- le vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00

Pour la Mairie de Lignan-de-Bordeaux (43 route de l'Entre Deux Mers), dans la salle des Archives de la Mairie :

- le lundi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- les mardi et jeudi de 09h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- le vendredi de 09h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Pour la Mairie de Sadirac (25 route de Créon), à l'accueil de la Mairie :

- le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
- les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- le jeudi de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas / Enquête publique - Consultation du public 2026.

En application des dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, dans le hall de la cité administrative, 2 rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux (horaires 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00) et dans les espaces France services du département.

Des informations relatives au dossier pourront être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de Madame Elisabeth LEMOINE, Responsable technique (Tél. : 05 56 94 26 38 / Courriel : accueil@sietra.fr) à l'adresse suivante :
SIETRA - 51 chemin du Port de l'Homme - 33360 LATRESNE

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête, à feuillets cotés non mobiles, paraphés par le Commissaire enquêteur et ouverts par les Maires, mis à disposition du public en Mairie de Latresne, Lignan-de-Bordeaux et Sadirac.

Des observations et propositions relatives au projet pourront être adressées, avant clôture de l'enquête, au Commissaire enquêteur :

- **par correspondance à son attention**, en Mairie de Latresne,
- **par courriel à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr** en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur, M. Maurice CAPDEVIELLE-DARRÉ, Inspecteur des installations classées au Ministère de la Défense retraité, se tiendra à la disposition du public, aux jours et horaires suivants :

- lundi 1er juin de 9h à 12h à la Mairie de Latresne,
- jeudi 4 juin de 9h30 à 12h à la Mairie de Lignan de Bordeaux,
- mercredi 10 juin de 9h à 12h à la Mairie de Sadirac,
- lundi 15 juin de 14h30 à 17h30 à la Mairie de Latresne.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables en Mairie de Latresne.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État de la Gironde, à l'adresse précitée.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, en Mairies de Latresne, Lignan-de-Bordeaux et Sadirac, auprès du service procédures environnementales et utilité publique de la DDTM et sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr.

Mme Virginie BELLIARD-SENS, Consultante en environnement retraitée, est désignée, en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du Commissaire enquêteur.

Le préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par le SIETRA.
